

CONSEIL SYNDICAL

Compte rendu de la réunion du 16 juillet 2020

Présents :

Mesdames BOUVET Aurore, DURAND Stina, LUSSIEZ Sonia, MICHAUD Dany, MINOZA Sabine, PARPAY-BLOUIN Aude, PASSEBON Delphine, PHILIPPE Marie-Laure, RIVET BONNEAU Corinne, ROUAUD Nelly, VACHON Séverine.

Messieurs BARREAU Fabrice, BRAUD Fabrice (S), BRETAUDEAU Guillaume, CANTEAU Alain, JARRIAULT Florent, LECOINTE Alain, MARECHAL Fabien, MAURILLE Dominique, MOINARD Christophe, MORIN-POUGNARD Julien, NOURRIGEON Frédéric, PLOQUIN Denis, POUGNARD Olivier, RUDEWICZ Xavier, SALANON Jean-François.

Excusé :

M. Pascal AMICEL.

Monsieur le Président Claude ROULLEAU ouvre la séance, il remercie les membres pour leur présence et les félicite pour leur élection.

Il procède à leur installation.

INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

La composition du Syndicat de Communes Plaine de Courance est arrêtée comme suit :

| COMMUNES | DELEGUE(ES) TITULAIRES | DELEGUE(ES) SUPPLEANT(ES) |
|--------------------|--|-----------------------------------|
| Beauvoir sur Niort | VACHON Séverine BOUVET Aurore BRETAUDEAU Guillaume | LAMBERT Candy CHATELIER Jérôme |
| Brûlain | LECOINTE Alain RUDEWICZ Xavier | BRIERE Amandine |
| Fors | CANTEAU Alain ROUAUD Nelly AMICEL Pascal | BRAUD Fabrice VIGNAUD Irène |
| La Foye Monjault | MICHAUD Dany MARECHAL Fabien | TEIGNER Ingrid |

| | | |
|------------------------|--|------------------------------------|
| Granzay-Gript | JARRIAULT Florent DURAND Stina | QUILLET Jean-Rémy |
| Juscorps | RIVET-BONNEAU Corinne | BLAUD Didier |
| Marigny | MINOZA Sabine MORIN-POUGNARD Julien | VERNEAU Danièle |
| Prahecq | LUSSIEZ Sonia MOINARD Christophe PHILIPPE Marie-Laure | MOINARD Philippe GELIN Marina |
| Plaine d'Argenson | SALANON Jean-François PLOQUIN Denis | RIVIERE Jacky |
| St Martin de Bernegoue | NOURRIGEON Frédéric MAURILLE Dominique | ROULLET Christine |
| St Romans des Champs | POUGNARD Olivier | DIAS David |
| St Symphorien | BARREAULT Fabrice PARPAY-BLOUIN Aude PASSEBON Delphine | BOULOGNE Nicolas HUSSON Estelle |

Cette installation s'appuie sur les délibérations des communes :

- Beauvoir sur Niort du 02 juillet 2020,
- Brûlain du 09 juin 2020,
- Fors du 09 juin 2020,
- La Foye Monjault du 25 mai 2020,
- Granzay-Gript du 25 juin 2020,
- Juscorps du 11 juin 2020,
- Marigny du 25 mai 2020,
- Prahecq du 02 juin 2020,
- Plaine d'Argenson du 04 juin 2020,
- St Martin de Bernegoue du 02 juin 2020,
- St Romans des Champs du 26 mai 2020,
- St Symphorien du 10 juillet 2020.

Afin de procéder à l'élection du Président, Monsieur Claude ROULLEAU sollicite le doyen d'âge, Monsieur Alain CANTEAU.

ELECTION DU OU DE LA PRESIDENT(E)

Vu l'article L 5211.9 du CGCT

Vu l'article L 5211.10 du CGCT

Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Alain CANTEAU, les membres du conseil syndical sont sollicités pour procéder à l'élection du ou de la Président(e) du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

Il est précisé que l'élection se fait à bulletin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutins, aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin, l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le ou la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Il est demandé de désigner deux assesseurs pour procéder aux opérations de dépouillement.

Les deux assesseurs désignés sont :

- Madame PHILIPPE Marie-Laure,
- Monsieur MORIN-POUGNARD Julien.

Monsieur Alain CANTEAU fait appel aux candidatures, un candidat se déclare :
Monsieur Alain CANTEAU

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|---------|
| Nombre de votants : | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| ▪ CANTEAU Alain : | 25 voix |
| ▪ Bulletin blanc : | 01 |

Monsieur Alain CANTEAU est élu Président du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

Monsieur Alain CANTEAU adresse ses remerciements aux membres du conseil syndical pour la confiance témoignée.

Monsieur Alain CANTEAU remercie également Monsieur Claude ROULLEAU. Il souligne qu'il a permis la mise en œuvre au travers du CCPC puis du SCPC d'un outil de mutualisation à l'échelon du territoire. Il témoigne que l'esprit de solidarité a toujours été présent au travers du pilotage des projets qui ont permis le renforcement de la coopération entre tous.

Il insiste sur la capacité qu'il a eu à rassembler et espère que cet esprit perdurera.

Monsieur Alain LECOINTE souligne le travail accompli par Monsieur Claude ROULLEAU.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S

Vu l'article L 2121.17 du CGCT

Vu l'article L 5211.10 du CGCT

Monsieur le Président informe que le conseil syndical doit déterminer le nombre de vice-président(e)s sans que le nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse :

- Excéder 15 vice-président(e)s,
- Etre inférieur à 4 vice-président(e)s.

L'effectif du Syndicat de Communes Plaine de Courance, en application de ses statuts est de 26 membres, le nombre de vice-président(e)s peut être fixé jusqu'à un maximum de 6.

Jusqu'à présent, le nombre de vice-président(e)s était de 4.

Monsieur Alain CANTEAU propose que le nombre de vice-président(e)s soit fixé à 6.

Il précise que cette démarche permettra d'assurer une plus grande représentativité des communes au sein du SCPC.

Aucune demande de vote à bulletin secret n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil syndical réservent une suite favorable à la proposition du Président. Le nombre de vice-président(e)s est fixé à 6.

ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S

Vu l'article L 2121.17 du CGCT

Vu l'article L 5211.10 du CGCT

Sous la présidence du Président élu du Syndicat de Communes Plaine de Courance, il est procédé à l'élection des vice- président(e)s ;

Il est précisé que les vice-président(e)s sont élu(e)s au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Au regard de la décision du conseil syndical, 6 vice-président(e)s sont à élire.

Si après 2 tours de scrutins, aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le ou la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Il est demandé de désigner deux assesseurs pour procéder aux opérations de dépouillement.

Les deux assesseurs désignés sont :

- Madame PHILIPPE Marie-Laure,
- Monsieur MORIN-POUGNARD Julien.

Monsieur Alain CANTEAU précise qu'il a été en relation avec un certain nombre d'élu(e)s du territoire. Il fait également part de son attachement au principe de parité et propose les candidatures suivantes :

1^{ère} vice-présidente : Madame Sonia LUSSIEZ

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote :

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|---------|
| Nombre de votants : | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| ▪ LUSSIEZ Sonia : | 25 voix |
| ▪ Bulletin blanc : | 01 |

Madame Sonia LUSSIEZ est élue 1^{ère} vice-présidente du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

2^{ème} vice-président : Monsieur Frédéric NOURRIGEON

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote :

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------|---------|
| Nombre de votants : | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| ▪ NOURRIGEON Frédéric : | 24 voix |
| ▪ Bulletin blanc : | 01 |
| ▪ Bulletin nul : | 01 |

Monsieur Frédéric NOURRIGEON est élu 2^{ème} vice-président du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

3^{ème} vice-présidente : Madame Séverine VACHON

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote :

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|---------|
| Nombre de votants : | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| ▪ VACHON Séverine : | 22 voix |
| ▪ Bulletins blancs : | 04 |

Madame Séverine VACHON est élue 3^{ème} vice-présidente du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

4^{ème} vice-président : Monsieur Florent JARRIAULT

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote :

Résultat du vote :

| | |
|-----------------------|---------|
| Nombre de votants : | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| ▪ JARRIAULT Florent : | 24 voix |
| ▪ Bulletins blancs : | 02 |

Monsieur Florent JARRIAULT est élu 4^{ème} vice-président du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

5^{ème} vice-présidente : Madame Aude PARPAY-BLOUIN

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote :

Résultat du vote :

| | |
|------------------------|---------|
| Nombre de votants : | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| ▪ PARPAY-BLOUIN Aude : | 26 voix |

Madame Aude PARPAY-BLOUIN est élue 5^{ème} vice-présidente du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

6^{ème} vice-président : Monsieur Xavier RUDEWICZ

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote :

Résultat du vote :

| | |
|----------------------|---------|
| Nombre de votants : | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| ▪ RUDEWICZ Xavier : | 22 voix |
| ▪ Bulletins blancs : | 04 |

Monsieur Xavier RUDEWICZ est élu 6^{ème} vice-président du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

CHARTE DE L'ELU(E) LOCAL(E)

Monsieur Alain CANTEAU donne lecture de la charte de l'élu(e) local(e).

Une copie de cette charte ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux est remise à chacun des membres du SCPC.

Monsieur Alain CANTEAU précise la nécessité d'une réunion du conseil syndical. La date arrêtée est le Jeudi 30 juillet 2020 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.